

À propos de la Ligne d'assistance Déontologie

Qu'est-ce que la Ligne d'assistance Déontologie ?

La Ligne d'assistance Déontologie est un outil de signalement complet et confidentiel développé par i-Sight qui aide à signaler les problèmes et à gérer les incidents et enquêtes de conformité et autres.

Pourquoi avons-nous besoin d'un système comme la Ligne d'assistance Déontologie ?

- Chez Nokia, nous pensons que nos employés et notre réputation en matière d'intégrité font partie de nos atouts les plus précieux. En mettant à disposition des canaux de communication et de signalement des problèmes, nous promouvons une culture d'intégrité et un environnement de travail positif.
- Les sociétés cotées en bourse sont généralement tenues par la loi d'avoir un canal de signalement anonyme pour identifier les cas de fraude comptable et d'audit, entre autres irrégularités.
- Un système de signalement efficace complètera nos autres efforts promouvant une culture d'intégrité et une prise de décision éthique.

Signalement – Questions générales

Puis-je faire un signalement par Internet ou par téléphone ?

Oui. Avec la Ligne d'assistance Déontologie, vous avez la possibilité de faire un signalement confidentiel et anonyme par téléphone ou par Internet.

Quel type de problèmes dois-je signaler ?

La Ligne d'assistance Déontologie doit être utilisée par les employés pour signaler toute violation de notre Code de conduite, de nos politiques, de nos SOP ou d'autres problèmes, ou s'ils ont besoin de conseils.

Si je suis témoin d'une violation, ne dois-je pas simplement la signaler à mon responsable, à la sécurité ou aux Ressources humaines et les laisser s'en occuper ?

Si vous observez un comportement qui, selon vous, est contraire à notre code de conduite, vous devez le signaler. Dans l'idéal, vous devez signaler tout problème à votre responsable direct ou à un autre membre de notre équipe de direction. Nous savons toutefois que, dans certains cas, il pourrait être gênant pour les employés de signaler un problème à leurs supérieurs. C'est pour ces cas de figure que nous avons noué un partenariat avec i-Sight. Nous préférierions que vous signaliez le problème plutôt que de le garder pour vous. La Ligne d'assistance Déontologie offre la possibilité de faire des signalements de manière anonyme.

Pourquoi devrais-je signaler ce que je sais ? Qu'est-ce que j'ai à y gagner ?

Signaler les problèmes potentiels liés à la déontologie et à la conformité n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est une obligation imposée par notre Code de conduite. Parler contribue également à protéger la réputation de Nokia en tant qu'entreprise éthique. Une faute professionnelle peut menacer la pérennité de toute une entreprise.

La direction veut-elle vraiment que je fasse des signalements ?

Oui. Vous savez ce qui se passe dans notre entreprise, que ce soit en bien ou en mal. Vous pourriez découvrir une activité qui pourrait être source de préoccupation. Votre signalement peut limiter l'impact

négatif potentiel sur l'entreprise et notre personnel. De plus, une contribution positive pourrait aider à identifier des problèmes et ainsi améliorer la culture et la performance de l'entreprise.

Qui reçoit ces signalements ? Qui peut y accéder ?

Les signalements sont saisis directement sur le serveur sécurisé de la Ligne d'assistance Déontologie afin d'éviter toute violation de la sécurité. La Ligne d'assistance Déontologie met ces signalements à la disposition de personnes spécifiques au sein de l'entreprise, qui sont chargées d'évaluer les signalements et d'enquêter (s'il y a lieu), en fonction du type de violation et du lieu de l'incident. Chacun de ces destinataires de signalements a été formé pour préserver la stricte confidentialité des signalements.

Ce système n'est-il pas simplement un système de surveillance ?

La Ligne d'assistance Déontologie est un aspect positif de notre philosophie globale et nous permet de garantir un lieu de travail sûr et éthique. Vous êtes encouragé à demander des conseils sur les problèmes éthiques, à faire des suggestions positives ou à faire part de préoccupations. Nous avons soigneusement sélectionné le meilleur outil de signalement pour respecter nos obligations de conformité tout en maintenant un environnement de signalement positif.

Sécurité et confidentialité des signalements

Est-il vrai que tout signalement que j'envoie à partir d'un ordinateur de l'entreprise génère un fichier journal de serveur qui recense chaque site Web auquel mon PC accède, et ce fichier journal ne m'identifiera-t-il pas en tant qu'auteur du signalement ?

La Ligne d'assistance Déontologie ne génère ni ne conserve aucun journal interne des connexions avec des adresses IP, par conséquent aucune information reliant votre PC à la Ligne d'assistance Déontologie n'est disponible. Cependant, si vous préférez éviter de faire un signalement sur votre ordinateur professionnel, vous pouvez utiliser un ordinateur en dehors de notre environnement de travail (par exemple, dans un cybercafé, chez un ami, etc.) via le site Web sécurisé de la Ligne d'assistance Déontologie.

Puis-je faire un signalement depuis chez moi tout en restant anonyme ?

Un signalement fait à domicile, sur l'ordinateur d'un voisin ou sur tout autre portail Internet restera sécurisé et anonyme. Le système de la Ligne d'assistance Déontologie supprime et ne conserve pas les adresses Internet afin que l'anonymat soit totalement préservé.

Je crains que les informations que je fournis à la Ligne d'assistance Déontologie ne révèlent mon identité. Comment pouvez-vous me garantir que cela ne se produira pas ?

Le système de la Ligne d'assistance Déontologie est conçu de manière à protéger votre anonymat. Cependant, si vous souhaitez rester anonyme, en tant qu'auteur du signalement, vous devez veiller à ce que le corps du signalement ne comporte aucune information révélant votre identité accidentellement. Par exemple, « À mon box à côté de Jan Smith... » ou « Quand j'avais 33 ans... ».

La ligne d'assistance téléphonique gratuite est-elle également confidentielle et anonyme ?

Oui. Il vous sera demandé de fournir les mêmes informations que celles que vous fourniriez dans un signalement par Internet et un opérateur saisira vos réponses sur le site Web de la Ligne d'assistance

Déontologie. Ces signalements sont protégés par les mêmes mesures de sécurité et de confidentialité pendant leur transmission.

Et si je veux m'identifier lorsque je fais un signalement ?

Le formulaire de signalement comporte une section où vous pouvez vous identifier si vous le souhaitez.

Conseils et bonnes pratiques

J'ai connaissance de pratiques immorales de certaines personnes, mais cela ne m'affecte pas. Pourquoi devrais-je prendre la peine de les signaler ?

Notre entreprise a choisi de promouvoir les comportements éthiques. Toute conduite contraire à l'éthique, à tous les niveaux, finit par nuire à l'entreprise et à tous les employés, y compris vous. Les scandales qui ont ébranlé récemment certaines entreprises montrent les effets désastreux que peuvent avoir de petits écarts de conduite apparemment inoffensifs sur une entreprise par ailleurs florissante. Par conséquent, si vous avez connaissance de fautes professionnelles ou de pratiques immorales, vous avez l'obligation, en vertu de notre Code de conduite, de les signaler.

Je ne suis pas sûr que ce que j'ai vu ou entendu soit une violation de la politique de l'entreprise, ou implique une conduite contraire à l'éthique, mais cela me semble simplement inapproprié. Que dois-je faire ?

Faire un signalement. La Ligne d'assistance Déontologie peut vous aider à préparer et à soumettre votre signalement afin qu'il soit bien compris. Nous préférons que vous signaliez un problème qui s'avère bénin plutôt que de laisser passer un comportement contraire à l'éthique simplement parce que vous n'étiez pas sûr.

Que faire si mon supérieur hiérarchique ou d'autres responsables sont impliqués dans une violation ? N'essaieront-ils pas d'intercepter le signalement et d'étouffer l'affaire ?

Le système de la Ligne d'assistance Déontologie et la transmission des signalements sont conçus de manière à ce que les parties impliquées ne soient pas informées ou n'aient pas accès aux signalements dans lesquels elles sont mentionnées.

Que faire si je me souviens de quelque chose d'important à propos de l'incident après avoir fait le signalement ? Et si l'entreprise a d'autres questions à me poser concernant mon signalement ?

Lorsque vous faites un signalement sur le site Web de la Ligne d'assistance Déontologie ou en contactant le Centre d'appel de la Ligne d'assistance Déontologie, vous recevez une « clé de signalement » unique et vous devez créer un mot de passe. Par la suite, vous pourrez accéder à nouveau à la Ligne d'assistance Déontologie soit par Internet, soit par téléphone, et consulter votre signalement initial, ajouter des faits ou répondre aux questions posées par un représentant de l'entreprise et ajouter des informations qui aideront à résoudre l'affaire. Nous vous conseillons vivement de revenir sur le site dans les délais spécifiés pour répondre aux questions de l'entreprise. Vous et l'entreprise entretenez ainsi un dialogue dans lequel les problèmes sont non seulement identifiés, mais peuvent également être réglés, quelle que soit leur complexité. L'identité d'un déclarant anonyme reste inconnue pendant ce dialogue.

Ce suivi du signalement est-il aussi sécurisé que le signalement initial ?

Toutes les correspondances de la Ligne d'assistance Déontologie sont tenues aussi confidentielles que le signalement initial, et l'anonymat est maintenu.

Puis-je faire un signalement même si je n'ai pas accès à Internet ?

Vous pouvez faire un signalement sur la Ligne d'assistance Déontologie depuis n'importe quel appareil connecté à Internet. Vous pouvez faire un signalement n'importe quel endroit où vous pouvez accéder à l'internet. De nombreux lieux publics, y compris les bibliothèques publiques, disposent d'ordinateurs connectés à Internet. Si vous n'avez pas accès à Internet ou n'êtes pas à l'aise avec Internet, vous pouvez appeler le numéro gratuit de la ligne d'assistance Déontologie, accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an.